



INSCRIPTIONS

- remplir la fiche d'inscription
- période d'inscription : du 15 novembre 2016 au 30 mai 2017

FORMATION

- du 1er septembre 2017 au 30 juin 2018

DROITS D'INSCRIPTION À LA FORMATION

- 185 € (fixé chaque année par le Ministère)

FRAIS DE DOSSIER

- 105 €

CONTRIBUTION AUX FRAIS PÉDAGOGIQUES

- 3 000 € (possibilité de paiement en 10 mensualités)

COÛT DE LA FORMATION AFGSU

- 250 €

FINANCEMENTS

Renseignements sur : www.rhone-alpes.fr

Soins infirmiers

FORMATION AU DIPLÔME D'ÉTAT D'INFIRMIER

POUR LES PERSONNES TITULAIRES D'UN DIPLÔME DE DOCTEUR EN MÉDECINE OU D'UN DIPLÔME, CERTIFICAT OU AUTRE TITRE PERMETTANT L'EXERCICE DE LA MÉDECINE DANS LEUR PAYS D'ORIGINE

DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2017 AU 30 JUIN 2018

Définition du métier d'infirmier

L'exercice professionnel infirmier consiste à évaluer l'état de santé d'une personne et analyser les situations de soins ; concevoir et définir des projets de soins personnalisés ; planifier des soins, les prodiguer et les évaluer ; mettre en œuvre des traitements.

Les infirmiers dispensent des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, ils contribuent à l'éducation, à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins en lien avec leur projet de vie. Les infirmiers interviennent dans le cadre d'une équipe pluri professionnelle, dans des structures et à domicile, de manière autonome et en collaboration.

La réglementation en référence à l'arrêté du 31 juillet 2009

Article 34

Sont autorisés à se présenter au jury du diplôme d'État d'Infirmier prévu à l'article 62, dans l'institut de formation en soins infirmiers de leur choix, les médecins remplissant les conditions suivantes :

- 1° Être titulaire d'un diplôme d'Etat de docteur en médecine ou d'un diplôme, certificat ou autre titre permettant l'exercice de la médecine dans leur pays d'origine ;
- 2° Avoir réalisé et validé les unités d'enseignement UE 3.1.S1 et UE 3.1. S2 « Raisonner et démarche clinique infirmière » ;
- 3° Avoir réalisé un stage à temps complet de soins infirmiers d'une durée de 10 semaines permettant la validation des compétences 1, 2, 4 et 9 définies à l'annexe II de l'Arrêté du 31 juillet 2009 modifié du référentiel de la formation infirmier ;
- 4° Avoir réalisé et validé un travail écrit et personnel de 15 à 20 pages, soit 50000 signes environ, centré sur une problématique propre à la profession d'infirmier.

Les modalités d'organisation des unités d'enseignement et du stage sont fixées par le directeur de l'institut de formation en soins infirmiers choisi par le candidat, après avis du Conseil Pédagogique.

Les objectifs de la formation

- Obtenir le DEI et le Grade Licence
- Construire son identité professionnelle par paliers successifs pour acquérir des compétences :
 - **Comprendre** : l'étudiant acquiert les savoirs et savoir-faire nécessaires à la compréhension des situations,
 - **Agir** : l'étudiant mobilise les savoirs et acquiert la capacité d'agir et d'évaluer son action,
 - **Transférer** : l'étudiant conceptualise et acquiert la capacité de transférer ses acquis dans des situations nouvelles.
- Développer de manière équivalente le comprendre et l'agir à partir des connaissances, de la recherche et la réflexivité, afin de gérer des situations différentes de soins complexes.
- Acquérir la démarche clinique et le projet des soins. Cette acquisition ne pourra se concrétiser qu'à travers leur réalisation, leur présentation et argumentation à chaque stage.

Vous atteindrez ces objectifs par :

- une compréhension de l'évolution de la profession infirmière en la re-situant dans le contexte de santé actuel,
- une mise à niveau portant sur des actes techniques,
- une actualisation des connaissances sur les pathologies à travers leur prise en charge infirmière,
- un suivi pédagogique personnalisé,
- une réflexion sur les pratiques passant par les analyses de situation.

La mise en œuvre à l'IFSI

Afin de permettre l'acquisition des compétences pour être présenté aux épreuves du DE, l'institut propose sur 2 semestres :

- Une formation théorique de 145h dont 21h de FGSU (Formation Gestes et Soins d'Urgence). *L'attestation est obligatoire pour être présentée au DEI.*
- 350h de stage réparties sur 2 stages.
- Un suivi pédagogique de 10h et 10h d'accompagnement à l'élaboration du travail écrit.

La philosophie de la formation

Elle s'appuie sur les valeurs de la Croix-Rouge française que sont la générosité, la solidarité, l'écoute et l'attention, et sont complétées par des valeurs professionnelles partagées par l'ensemble de l'équipe : accueil, respect, rigueur, tolérance, écoute, échange.

La formation doit apporter à chacun la connaissance nécessaire, favoriser la réflexion, et les échanges indispensables à la construction d'une identité professionnelle.

Principes pédagogiques

Ils sont centrés sur :

- Une pédagogie de la réussite.
- Un développement de l'autonomie de l'étudiant et de la responsabilisation dans la formation.
- Une pédagogie socioconstructiviste : avec l'idée que le savoir se construit en interaction avec les autres, l'environnement et soi-même.
- Une complémentarité des lieux de formation : la collaboration avec les lieux de stage dans le cadre d'un apprentissage par alternance.
- Une valorisation de l'apprentissage clinique.
- L'expérimentation d'analyses de la pratique professionnelle.

Dates de formation : 1er septembre 2017 au 30 juin 2018, session DEI juillet 2018

Semestres	Contenus	Nombre d'heures		Validation obligatoire
S1	Compétence 1 : UE 3.1 S1 Raisonnement et démarche clinique infirmière	15h CM	25h TD	Validation
Stage de 5 semaines en semestre 1		175 h		Compétences 1, 2, 4 et 9
S2	Compétence 1 : UE 3.1 S2 Raisonnement et démarche clinique	5h CM	25h TD	Validation
	Compétence 4 : UE 4.3 S2 Soins d'urgence ; UE 4.4 S4 Thérapeutique et contribution au diagnostic médical (transfusion sanguine)	6h CM 6h CM	15h TD 34h TD	Validation Validation
Stage de 10 semaines en semestre 2		350 h		Compétences 1, 2, 4 et 9
S1 et S2	Suivi pédagogique	10h		
S2	Accompagnement à l'élaboration d'un travail écrit	10h		Validation
La présentation au DEI est assujettie à la validation des éléments obligatoires.				
Légende :				
S : Semestre UE : Unité d'enseignement CM : Cours magistraux TD : Travaux dirigés		Compétence 1 : Evaluer une situation et établir un diagnostic dans le domaine infirmier Compétence 2 : Concevoir et établir un projet de soins infirmiers Compétence 4 : Mettre en oeuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique Compétence 9 : Organiser et coordonner les interventions soignantes		

→ PRÉ-REQUIS

- Maîtrise du français écrit et parlé.
- Situation administrative en règle.
- Expérience d'emploi dans le secteur paramédical **très fortement conseillée.**
- Fiche d'inscription dûment remplie et complétée par les pièces demandées.
- Inscription soumise à un entretien individuel préalable.

Selon l'Arrêté du 21/04/2007 relatif aux «Conditions de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux» - Titre III «Vaccinations pour l'entrée en formation et suivi médical des étudiants», l'admission définitive dans un institut de formation est subordonnée à la production :

* du **certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France,**

* du **certificat établi par un médecin agréé attestant que l'étudiant ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.**

Livraison
prévisionnelle
Février 2018



Nouveau bâtiment de formation

Institut Régional de Formation Sanitaire et Sociale
Rhône-Alpes

à Latour-Maubourg - Valence

RENSEIGNEMENTS



04.75.43.20.03



irfss.valence@croix-rouge.fr

3 500 m²

dédiés à
la formation